

SANTÉ Dépistage du coronavirus

Aux associations Sinclair, on teste sur le lieu de travail

Les associations Sinclair ont lancé une campagne de dépistage du coronavirus auprès de leurs salariés qui sera renouvelée périodiquement. Ce mercredi, l'infirmière en charge des tests a reçu les volontaires du 2 avenue Joffre à Mulhouse, où se trouve le restaurant.

Le test virologique RT-PCR Covid-19 proposé par les associations Sinclair sur la recommandation du ministère des Solidarités et de la santé, celui qui se fait dans le nez au moyen d'un grand coton-tige, n'est en rien obligatoire. S'inscrivent les salariés qui le souhaitent et le résultat leur est communiqué de façon confidentielle, de préférence par mail car c'est plus rapide. L'infirmière de la structure, Corinne Derangère, a été spécialement formée aux gestes à effectuer par le cabinet Bio-rhin de Pfaffstatt qui fournit l'ensemble du matériel de prélèvement. Elle a déjà testé 49 salariés depuis le 24 août, en particulier à l'IMPro de Lutterbach. Les premiers résultats sont tous négatifs, ils indiquent que ces personnes à l'instant T ne sont pas atteintes.

« Je vais vous demander de vous moucher »

Ce mercredi 2 septembre, elle a passé l'après-midi dans les locaux du 2, avenue Joffre à Mulhouse, où se trouve notamment le restaurant Le Sinclair, l'un des Esat (Établissement et service d'aide par le travail) des associations Sinclair. Elle a pris le temps d'expliquer sa démarche aux volontaires, serveurs ou travailleurs en cuisine, en situation de handicap, expliquant comment remplir la fiche de liaison, avec le nom, le prénom, le numéro de Sécurité sociale...

« Vous allez vous asseoir



L'infirmière Corinne Derangère effectue le test RT-PCR sur Anne Kroenner, salariée de la direction de Sinclair. Photo L'Alsace/Vincent VÖEGLIN

tranquille et je vais vous demander de vous moucher. » Elle agite un écouvillon pour leur montrer à quoi cela ressemble. « Il paraît très long, mais il y a toute une partie qui ne rentre pas dans votre nez. Et on y va doucement. » Daniel, l'un des serveurs qui est déjà passé par là, rassure ses collègues : « J'ai fait le test. C'est désagréable, mais ça ne fait pas mal. »

Même constat pour François Gillet, le directeur général des Associations Sinclair, qui a été l'un des premiers volontaires et qui reconnaît que « les larmes viennent » lorsque l'écouvillon fait son travail dans les deux narines. La direction a décidé de mener des campagnes de dépistage régulières, toutes les trois semaines environ, dans ses neuf établissements, qui emploient 110 salariés au total et accompagnent environ 800 personnes par an.

Une fois toutes les informa-

tions données, l'infirmière s'est repliée dans le petit bureau où elle reçoit les salariés. Elle porte déjà le masque et enfle sa charlotte, sa blouse et ses gants. C'est au tour d'Anne Kroenner, responsable du secrétariat général et chargée de communication, de se faire tester. Elle n'en mène pas large.

Les yeux ont coulé

Corinne Derangère lui demande de se moucher pour vider le nez et de respirer complètement par la bouche. Elle sait que le dépistage peut faire éternuer les gens mais ce n'est pas grave, elle est protégée. « Voilà, mon petit écouvillon va chercher le chemin. » C'est vite fait, l'infirmière coupe le coton-tige, colle une étiquette supplémentaire et le range dans un sachet, puis dans la grande enveloppe destinée au laboratoire. Anne Kroenner s'essuie les yeux qui ont coulé, pendant que

Jacques quitte la cuisine et monte à l'étage pour se faire tester à son tour.

Corinne Derangère va poursuivre dans la foulée les tests RT-PCR à l'Esat de Lutterbach, au SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) et au foyer d'accueil pour travailleurs handicapés. Si les créneaux proposés ne conviennent pas, les salariés peuvent se rendre en dehors des heures de travail dans des laboratoires du Diaconat-Fonderie ou du Diaconat-Roosevelt. « Le dispositif est entièrement gratuit puisque chaque test RT-PCR est entièrement pris en charge par l'État », précisent les associations Sinclair. Les résultats sont communiqués directement à la personne. Aucune information n'est transmise à l'employeur. En cas de test positif, il est toutefois rappelé à chaque professionnel qu'il est de sa responsabilité d'en informer son employeur.

Karine DAUTEL